Compte Rendu de la Réunion du CHSCT
Du 23 JUILLET 2018

Le lundi 17 septembre 2018

Membres du CSHCT :

B.MAGNIER : Présent

F.POULET : Présent

C.BOYER : Présent

Représentants syndicaux

W.METSDAGH : Présent

S.BOULANT : Présent

M.FAVEUILH: Présent

A.BELLEGUEULE : Absente

Membres invités :

Madame MALLINGREY	Médecin du Travail (Absente excusée)
Madame BERTAUX	Infirmière (Présente)
Madame GROLLIER	Inspecteur du Travail (Absente excusée)
Madame PICOLLEC	Contrôleur de la sécurité CARSAT (Absente excusée)
Madame BARANI	Directrice des Ressources Humaines (Présente)

Pour Information : N DE LUGET-A BOUYE-P VOISIN -V ECHARD- J.P.PROTIN- G.GERBIER

- Approbation du procès-verbal du 25 juin 2018

Le PV est approuvé à l'unanimité.

CB

RA

Information- consultation sur le projet de la nouvelle infrastructure et plus particulièrement sur ses conséquences en termes de conditions de travail et santé au travail des salariés.

Une présentation détaillée du projet avait été réalisée lors de la réunion du CHSCT du mois de juin avec remise de documents.

Lors de cette séance, nous avons sollicité la présence d'Anne Isabelle Pingusson, et Virginie Prié, architectes en charge de la maitrise d'ouvrage du projet AVENIR.
Une présentation est réalisée en séance.
Un certain nombre de questions sont évoquées à l'issue de la présentation
- Point d'attention sur la visibilité en sortie de parking lorsque des camions sont stationnés sur la voie d'attente.
- Remarque sur la densité de la circulation aux heures de pointe.
Nous allons quantifier ces éléments pour les objectiver.
Pour rappel, nous ne pouvons ni sortir ni rentrer par la route départementale.

- Positionnement de l'infirmerie indiqué sur le plan afin de garantir l'accessibilité des secours en cas de besoin.
A ce stade, nous avons réalisé une matrice de proximité et positionné les grands volumes. En revanche, nous n'avons pas encore déterminé précisément les modes de fonctionnement à l'intérieur de ces volumes.

- Parking semi-enterré et largement ventilé sur l'extérieur : 460 places au total (y compris vélo/ moto) et places pour véhicules électriques / hybrides. Il est assimilé à un parking extérieur.
Le CHSCT demande si les véhicules de type camionnette pourront y stationner : normalement l'accès en hauteur des parkings est normé. Nous allons vérifier ce point. La largeur des places est de 2m50 donc suffisamment large.
Il n'y aura pas de places attitrées.
Une signalétique particulière pour l'accès vélo sera mise en place.

- Séparation flux matières / produits et flux de personnels.
Déplacements des matières : mini- load (sorte de maxi kardex). Une zone de préparation pour la sous-traitance au rez-de-chaussée et une zone de préparation des ateliers au 1er étage.

- Conditions de température à l'intérieur des locaux : le BE a pris en compte le dégagement calorifique propre aux machines. Le système maintiendra une température de consigne, avec un écart de 8° max avec la température extérieure. Fonction de l'orientation du bâtiment, les revêtements de façades seront aménagés. (Isolation, brise soleil, shed...)
Le bâtiment sera BPOS donc très bien isolé.
Panneaux photovoltaïques installés sur plus de 1400m2.

Hauteur d'eau dans le bassin : la limite maxi est fixée réglementairement à 40 cm sans qu'il y ait besoin de protection particulière.
Une zone déchets est bien entendu prévue à l'arrière du bâtiment.

L'ambition que l'on s'est assigné en termes de labels :
Label HQE : niveau exceptionnel.
Le certificateur labellise par rapport à 4 thématiques : énergie, environnement, santé et confort, sur toutes les phases du projet (conception, fabrication et exécution)
Label BREEAM : very good.
Label BEPOS (bâtiment à énergie positive) : un niveau de consommation énergétique inférieur au seuil réglementaire grâce notamment à une enveloppe thermique ultra performante, des panneaux photovoltaïques, des choix de systèmes techniques plus efficients (éclairage LED, asservissement de la ventilation à la qualité de l'air...) Un bilan carbone du bâtiment sur l'ensemble de son cycle de vie sera réalisé.
Travaux :
Août : fouilles sur le parking
Sept/ Oct : Abattage des arbres (hors période de nidification)
Oct/ Nov : démarrage travaux d'aménagement temporaire, notamment du parking. Le CHSCT sera bien entendu informé à ce sujet.
Fev- Mars 2019 : Démarrage des travaux fonction des autorisations.

CB
RM

Fin des travaux prévue pour la fin 2020.
Des actions de communication seront prévues auprès de l'ensemble du personnel à partir de la rentrée.
A l'issue de ces échanges, le CHSCT est consulté sur ce projet. Il se prononce par trois (3) avis favorables.